# MIRABEL VOUS INFORME

Vol. 6, n° 1 | BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL | Janvier 2020


## Budget 2020 de la Ville de Mirabel

# Investir pour les citoyens tout en gardant un taux de taxation exceptionnellement bas

Le Conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté, lors de la séance publique du 16 décembre, son budget 2020. Se chiffrant à 94 957 000 $, ce budget comprend des investissements nécessaires au maintien et à l'amélioration des infrastructures et des services aux citoyens, ainsi que des projets ambitieux qui contribueront à leur qualité de vie.

« Fidèles à nos habitudes et à nos valeurs, nous déposons un budget équilibré, qui porte le sceau d'une gestion responsable des dépenses », indique le maire Bouchard. « Tout en nous souciant, comme nous l'avons toujours fait, de la capacité de payer des contribuables, nous avons relevé le défi de répondre aux besoins de notre population grandissante, en s'assurant qu'elle bénéficie d'installations et de services dignes d'une ville aussi dynamique et importante que Mirabel l'est devenue », ajoute-t-il.

### Hausse des dépenses opérationnelles et ajustement des taux de taxation

En 2019, Mirabel a poursuivi sa croissance soutenue, avec une augmentation de la population de 3,6 %, et du nombre d'unités de logement de 4,8 %. Cette croissance ne vient évidemment pas sans investissements, que l'on pense aux routes à entretenir et à déneiger, à la collecte des matières résiduelles, aux aqueducs et aux égouts, aux services policiers et de sécurité incendie, ou à tout autre type de services municipaux. Ainsi, en 2020, les dépenses liées aux opérations de Mirabel ont augmenté de 9,2 %.

Pour répondre à ses obligations envers la population, la Ville a donc dû apporter des ajustements à ses taux de taxation. Le taux de taxation des maisons résidentielles, par exemple, passera à 0,469 $ par 100 $ d'évaluation. Dans sa présentation budgétaire, le maire a mis la population au défi de trouver un taux de taxation aussi bas, dans une ville offrant le même niveau de services. « Mirabel conservera les taux de taxation qui sont fort probablement les plus bas au Québec ! », a-t-il affirmé, non sans fierté.

Les ajustements apportés aux taux de taxation sont aussi étroitement liés au dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncier en 2020, pour les trois


BIBLIOTHÈQUE DE MIRABEL

Cahier des activités
Hiver-Printemps 2020

À L'INTÉRIEUR !



**RÉDACTION ET PRODUCTION** Service des communications | **IMPRESSION** Hebdo Litho | **PHOTO** Yvan Labelle, Image-13, Clair Obscur | **DISTRIBUTION** Postes Canada
**RENSEIGNEMENTS** Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | **TÉLÉPHONE** 450 475-8653
**SITE INTERNET** www.ville.mirabel.qc.ca | **COURRIEL** communications@ville.mirabel.qc.ca | **DÉPÔT LÉGAL** Bibliothèque nationale du Québec | **TIRAGE** 25 622 exemplaires

VILLE DE MIRABEL

prochaines années. Ce nouveau rôle détermine l'augmentation de valeur foncière des propriétés, sans droit de regard de la municipalité. La Ville a par ailleurs minimisé les impacts de ce nouveau rôle d'évaluation autant qu'elle le pouvait sur les différentes catégories d'immeubles, en menant à bien un exercice rigoureux et complexe de rééquilibration des taux.

**Variation aux comptes de taxes foncières**

Au terme de cet exercice, la Ville a annoncé une hausse globale moyenne des comptes de taxes limitée à 1,9 % en 2020. Pour les maisons résidentielles en particulier, la variation moyenne au compte de taxes est de 1,7 %. « Après cinq années consécutives de gel de taxes foncières à Mirabel, il s'agit certes d'un réajustement très raisonnable, d'autant plus qu'il correspond à l'objectif que nous nous étions fixé de ne pas dépasser la hausse de l'Indice des prix à la consommation de 1,9 % », précise le maire.

Cette hausse des taxes globale moyenne de 1,9 % exclut les immeubles agricoles, dont l'évaluation foncière a bondi de 40,7 % en 2020. Par mesure de soutien aux agriculteurs face à cette hausse drastique, la Ville a fixé le taux de taxation agricole au seuil le plus bas qu'il lui était permis de le faire selon la loi, soit à 0,312 par 100 $ d'évaluation.

**Un programme ambitieux d'immobilisations**

L'exceptionnelle vitalité de Mirabel et son économie prospère lui permettent d'investir une somme impressionnante de près de 70 millions dans ses immobilisations. Cette somme servira notamment à l'amélioration de son vaste réseau routier, puis à la réhabilitation d'aqueducs et d'égouts sur son immense territoire.

Parmi les autres initiatives visant à bonifier la qualité de vie des citoyens, le maire était extrêmement fier d'annoncer que Mirabel aura son complexe aquatique, dans le secteur de Saint-Augustin. Les travaux de construction de ce grand projet très attendu débuteront en 2020, pour une livraison prévue au cours de l'automne 2021.

En 2020, une quatrième glace sera également livrée à l'aréna du complexe Val-d'Espoir. Logeant un amphithéâtre d'une capacité d'environ 750 spectateurs, elle servira aussi de lieu de diffusion culturelle, permettant à la Ville d'offrir aux citoyens des spectacles intérieurs de plus grande envergure que ceux qu'il est possible d'offrir actuellement.

Un tout nouveau centre récréatif sera également mis à la disposition des citoyens, dès l'été 2020, dans le secteur de Saint-Janvier. Il comprendra une partie dédiée aux jeunes ainés actifs de 55 ans et plus, qui pourront y pratiquer la pétanque intérieure et profiter d'une salle de billard ainsi que d'une salle d'exercices. L'autre partie permettra à la Ville d'offrir des activités pour tous, comme du badminton, du pickleball, du judo ou du yoga.

Alors que sera célébré, en 2021, le 50e anniversaire de Mirabel, le Conseil municipal et les dirigeants de la Ville travailleront de façon passionnée et acharnée pour que Mirabel continue de se démarquer en tant que ville d'un attrait exceptionnel, pour la jeunesse, les familles, les travailleurs, les entrepreneurs, les investisseurs de même que les doyens qui ont contribué à sa prospérité.

Pour plus de détails au sujet du budget 2020, consultez la présentation du maire Jean Bouchard, sur le site Web de la Ville, à l'adresse www.mirabel.ca.

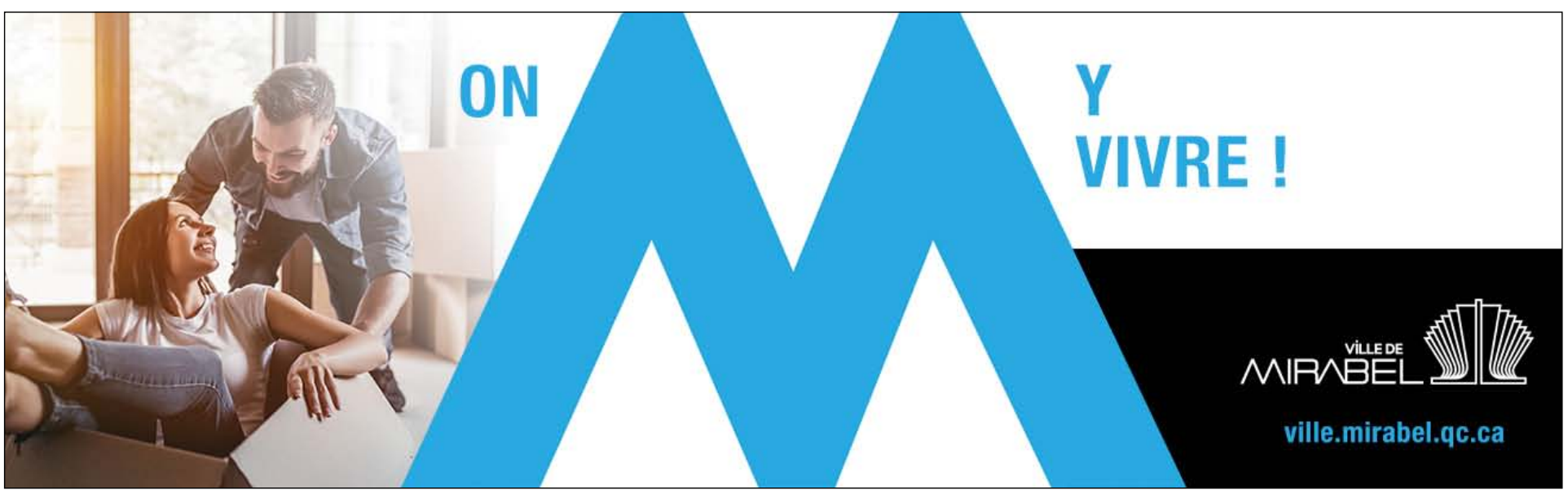

# Hausse des unités de logement et stabilisation des permis émis pour 2019

L'année 2019 a encore une fois démontré, grâce aux statistiques en matières d'aménagement, que le nombre des unités de logement est encore une fois à la hausse, malgré une stabilisation du nombre de permis émis.

**Unités de logement**

Selon les données recueillies de janvier à décembre 2019, 1 222 unités de logement supplémentaires ont été construites, comparativement à 1 188 pour l'année 2018 et à 1 006 pour l'année 2017.

En 2019, les constructions multifamiliales ont généré 518 nouveaux logements (environ 42 %) sur les 1 222 nouvelles unités. Les constructions unifamiliales ont, de leur côté, généré l'édification de 460 unités, soit environ 38 % du nombre total d'unités. Suivent les constructions trifamiliales avec 192 unités (16 %) et les constructions bifamiliales avec 22 unités (1,8 %). Les 2,2 % unités restantes proviennent d'ajouts de logements dans des bâtiments existants.

**Nombre de permis**

Le nombre total de permis émis jusqu'au début décembre 2019 est quant à lui resté similaire au nombre de permis émis en 2018. Toujours selon les données recueillies jusqu'au début du mois de décembre, le Service de l'aménagement et de l'urbanisme a émis 1 777 permis, alors qu' en 2018, 1 901 permis ont été octroyés.

Concernant les permis résidentiels, tout type confondu, voici une compilation des permis émis par secteur, en 2019 :

- Domaine-Vert Nord : 262 (2018 : 277);
- Saint-Augustin : 257 (2018 : 300);
- Mirabel-en-Haut : 153 (2018 : 130);
- Saint-Canut : 148 (2018 : 178);
- Saint-Janvier : 103 (2018 : 128);
- Saint-Benoît : 28 (2018 : 22);
- Saint-Hermas : 17 (2018 : 9);
- Sainte-Scholastique : 15 (2018 : 15);
- Saint-Antoine : 15 (2018 : 11);
- Petit-Saint-Charles : 13 (2018 : 21);
- Domaine-Vert Sud : 13 (2018 : 11);
- Sainte-Monique : 4 (2018 : 7);
- Saint-Jérusalem : 3 (2018 : 2);

Au total, c'est 1 031 permis résidentiels qui ont été émis, à ce jour, contre un total de 1 111 en 2018.

**Valeur des travaux**

La valeur des travaux déclarés aux permis s'élève à 329 470 262 $ en 2019, contre 251 382 960 $ pour 2018. C'est dans la catégorie des permis résidentiels, tout type confondu, que l'on note la valeur la plus élevée, soit 215 669 141 $ par rapport à 200 472 302 $, en 2018.

CAPSULE ÉCOCITOYENNETÉ

## COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Le temps des fêtes est terminé et vous désirez vous départir de votre sapin de Noël naturel ?
Selon votre zone de résidence, des collectes ont été prévues durant la semaine du 5 janvier.

**Zone 2**
Le sapin doit être mis en bordure de rue le 8 janvier en soirée. La collecte aura lieu les 9 et 10 janvier.

S'il a neigé au cours de la nuit, assurez-vous de secouer le sapin et de le déposer au sommet du banc de neige, visible et accessible aux employés de la collecte.

Du 7 au 9 janvier

## Début des inscriptions en ligne des activités loisirs – hiver 2020

Le cahier loisirs – hiver 2020 est maintenant disponible ! Il est important de noter que les trois premières journées d'inscription, du 7 au 9 janvier, se dérouleront uniquement par Internet – donnant ainsi une priorité aux inscriptions en ligne.

Pour les citoyens ne possédant pas d'ordinateur à la maison, des ordinateurs seront mis à votre disposition aux bibliothèques suivantes : Saint-Janvier, Saint-Augustin et Saint-Canut. Le paiement pourra être effectué par Visa, Mastercard ou carte de crédit prépayée.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au 450 475-8656.

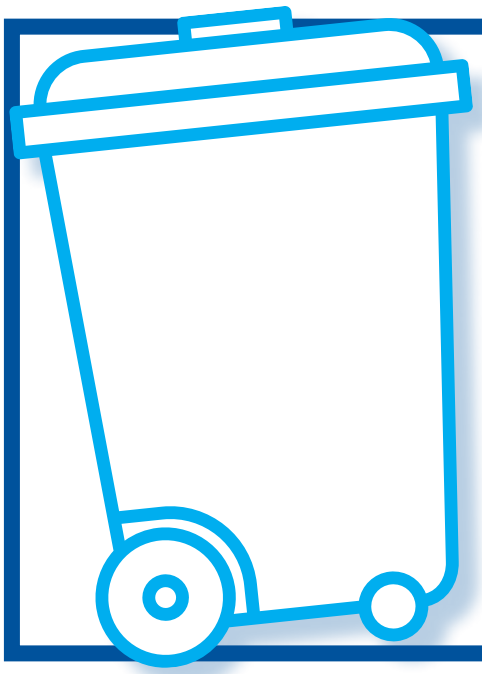

## IMPORTANT

La Ville de Mirabel tient à rappeler qu'un règlement interdit que les bacs soient placés dans la rue. Compte tenu des impacts importants sur les opérations de déneigement, de déglaçage et de nettoyage, la Ville veillera au respect de ce règlement.

Il est important que les bacs soient placés dans l'entrée charretière ou sur le terrain privé du citoyen afin de permettre aux employés de procéder aux opérations de cueillette des matières résiduelles et de déneigement.

À noter que les propriétaires d'immeubles à logements multiples doivent placer leurs bacs en file indienne dans l'entrée charretière.

# Calendrier des événements

### CONFÉRENCE POUR LES MEMBRES DU CERCLE DE FERMIÈRES DE SAINT-AUGUSTIN

Le Cercle de fermières de Saint-Augustin invite ses membres, le 14 janvier 2020 à 11 h, à une courte conférence offerte par la clinique Lobe, professionnels de la santé auditive. Les participants auront ensuite la possibilité de faire un court test de dépistage auditif. La réunion régulière aura lieu comme à son habitude, à 13 h. Prendre note que pour le dîner, vous pouvez apporter votre lunch. Le café et le thé vous sont offerts gratuitement.

**Date :** le mardi 14 janvier, 11 h

**Lieu :** au centre de l'Harmonie (8469, rue Saint-Jacques, Saint-Augustin)

**Renseignements :** Aline Prince, 450 475-8278

---

### ACTIVITÉS AU PARC DU DOMAINE-VERT

**Fête Actineige**

**Date :** le dimanche 12 janvier
(En cas de mauvais temps, la fête sera reportée au dimanche 19 janvier)

**Lieu :** 10423, montée Sainte-Marianne

**Randonnées aux flambeaux**

**Dates :** les samedis 25 janvier et 15 février
(En cas de mauvais temps, l'activité sera annulée)

**Semaine de la relâche**

**Dates :** du 2 au 6 mars 2020

**Coût :** 170 $ / semaine (service de garde inclus).

**Renseignements :** Inscription au domainevert.com dès le mardi 7 janvier.

Prendre note que le corridor canin sera fermé cet hiver.
La réouverture est prévue à la fonte des neiges au printemps prochain.

# De nouveaux abribus sur le territoire mirabellois

Afin d'aider à contrer le froid des utilisateurs du transport en commun, Exo a annoncé le 11 décembre dernier l'installation d'une quarantaine d'abribus sur son réseau d'autobus, dont neuf sur le territoire mirabellois.

Voici la liste des lieux où ont été ajoutés les abribus :

- Saint-Jacques / des Saules
- Curé-Labelle / Brault
- Curé-Labelle / Val d'Espoir
- Curé-Labelle / Victor
- Curé-Labelle / Charles
- Curé-Labelle / Saint-Georges
- Curé-Labelle / Boileau Nord
- Curé-Labelle / Boileau Sud
- Curé-Labelle / J-A Bombardier

OBTENEZ
VOTRE PERMIS
DANS LE CONFORT
DE VOTRE FOYER !

Rendez-vous au **www.mirabel.ca**,
à la section *Services en ligne*.

VILLE DE MIRABEL

## Barrage routier contre l'alcool et la drogue

# Aucune infraction décelée à Mirabel

Le 5 décembre dernier en soirée, le Service de police de Mirabel, en collaboration avec le Service de police de Blainville, ont procédé à un barrage routier pour contrer l'alcool et la drogue au volant. À Mirabel, sur 850 conducteurs interceptés, aucune infraction n'a été décelée.

L'opération avait pour but de sensibiliser les automobilistes aux risques associés à la conduite avec les capacités affaiblies, incluant le fait d'être arrêté et poursuivi devant les tribunaux. Cette démarche visait aussi la règle du zéro alcool, prévue à la loi pour les moins de 22 ans.

Ce barrage marquait le début des opérations « Alcool ou drogue au volant, mêmes conséquences », dont le slogan cette année est « Vous sortez ? Nous aussi. ».

**Première cause de décès**

L'alcool au volant demeure encore la première cause de décès et de blessures majeures sur les routes de la province. Les capacités affaiblies au volant ont causé la mort de 110 personnes par année en moyenne, entre 2013 et 2018. Chaque année, plus de 200 personnes subissent de graves blessures liées à l'alcool et aux drogues au volant.

**Un conducteur qui se fait arrêter avec un taux d'alcool supérieur à 0,08 dans le sang voit son permis être suspendu sur-le-champ, son véhicule saisi, et devra faire face à la justice.**

**Les services d'urgence de Mirabel ont mis la main à la pâte afin d'offrir bénévolement de leur temps pour préparer des paniers aux familles démunies.**

## 26e édition des paniers de Noël des services d'urgence de Mirabel

# Les Mirabellois sont toujours aussi généreux

La campagne des paniers de Noël des services d'urgence de la région de Mirabel, organisée par le Fonds d'aide des policiers et policières de Mirabel, a permis à de nombreuses familles d'avoir un heureux temps des Fêtes grâce à la générosité de la population.

Les nombreux bénévoles, gens d'affaires et membres du conseil municipal qui ont œuvré lors du barrage routier qui avait lieu les 29 et 30 novembre dernier, sur la rue Charles dans le secteur de Saint-Janvier, ont recueilli cette année plus de 20 000 $. Cette somme, additionnée aux dons des partenaires commerciaux, a permis de garnir plus de 325 paniers pour les familles dans le besoin.

La remise des cadeaux et des paniers s'est déroulée dans une atmosphère festive les 21 et 22 décembre dernier.

**Les gagnants du concours photo 2019, Diana Constanza Diaz Cardona, Lydia Bouvrette, Jeremy Lehoux, Evelyne Bettez, Marie-Claude Germain, Hugues Beauchamp, Maryse St-Germain, Marika Znack Jalbert, Marc Sauvageau, Eric Perreault, Dominic Fauteux, François Simard, accompagnés du maire et des membres du conseil municipal, lors de la remise des prix d'une valeur de 100 $ chacun.**

## Concours photo

# Les photos gagnantes sont dévoilées

C'est le 2 décembre dernier que la Ville dévoilait le nom des gagnants du concours photo organisé dans le but d'illustrer le calendrier municipal, qui a été distribué dans tous les foyers mirabellois, il y a quelques semaines. Chacun des gagnants recevait alors un exemplaire du calendrier, ainsi qu'un chèque de 100 $.

Les photos soumises au concours devaient avoir été prises sur le territoire mirabellois. Le comité de sélection était formé des personnes suivantes : Mme Louise Lavoie, directrice générale adjointe, Mme Ysabelle Gagnon, chef de la division socioculturelle et vie communautaire au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, M. Louis-Philippe Meunier, coordonnateur au Service des communications et M. Bernard Poulin, directeur retraité du Service des communications.

Systèmes de chauffage d'appoint

# Respectez les règles de sécurité

Le Service de la sécurité incendie souhaite informer la population sur les règles de sécurité associées à l'utilisation de systèmes de chauffage d'appoint.

Bien que les grands froids puissent parfois durer plusieurs jours, il est important de prendre note que les chaufferettes électriques portatives sont des systèmes de chauffage temporaires. Une utilisation prolongée peut engendrer un risque d'incendie.

De plus, ces appareils doivent être directement branchés dans la prise de courant. Aucune rallonge électrique ne doit être utilisée pour ce type d'appareil. Assurez-vous que le système électrique de la maison peut supporter l'électricité nécessaire au fonctionnement de la chaufferette. De plus, il est important de veiller à ce que l'appareil soit en règle, en vérifiant s'il est identifié par les sceaux d'homologation CSA et ULC.

Avant de faire fonctionner votre appareil, veuillez vous assurer qu'il est installé sur une surface stable afin d'éviter les risques de chutes. L'appareil ne doit jamais être laissé sans surveillance. Si vous devez quitter la maison ou si vous allez vous coucher, éteignez la chaufferette. En suivant ces instructions, vous diminuerez les risques d'incendie, tout en profitant pour quelque temps d'une chaleur supplémentaire bienvenue.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Service de la sécurité incendie, au 450 475-2010 et demandez à parler avec la division prévention.

Pour les urgences, composez le 9-1-1.

# Composter en hiver, une simple question de pratique !

Bien que la collecte de matières organiques soit aux deux semaines jusqu'au 31 mars, il est toujours très pertinent de composter, même l'hiver. Le gel a l'avantage de limiter les odeurs que dégagent les résidus en décomposition, ils peuvent donc être accumulés plus longtemps !

Des résidus restent collés dans le fond du bac même après la collecte ? C'est tout à fait normal. Cela s'explique par la condensation causée par les températures froides et l'humidité contenue dans les matières organiques. Bien que les éboueurs secouent le bac en le vidant, il est possible que les résidus ne décollent pas totalement.

**Voici quelques trucs pour faciliter le décollement des matières :**

- Enveloppez vos matières de papier journal.
- Déposez un morceau de carton, une vieille boîte de pizza dans le fond du bac.
- Ajoutez des cartons sur les parois ou alternez entre les dépôts de vos matières organiques avec des copeaux de bois, de carton ou de papier journal. Évitez de déposer des liquides dans votre bac brun pour réduire le gel des matières sur les parois ou le fond du bac.
- Insérez un grand sac de papier pour feuilles d'automne dans le bac brun. Comme le bac est ramassé aux deux semaines, le sac servira plus longtemps et décollera plus facilement !
- Lors de températures plus douces, profitez de l'occasion pour secouer votre bac afin de décoller les résidus.

* En cas de grippe/rhume, n'oubliez pas que les papiers-mouchoirs peuvent être mis dans le bac brun. La forte chaleur de la décomposition des matières organiques tue les bactéries !

Ces trucs sont d'autant plus importants pour réduire le gel des matières organiques, car les éboueurs ne peuvent recourir à leurs compétences physiques pour décoller le contenu aux parois d'un bac, vu les risques d'endommager ce dernier. Sachez qu'aucune collecte supplémentaire ne sera faite dans l'éventualité ou votre bac n'aurait pu être complètement vidé.

**Renseignements**

Ligne Info-collecte pour les matières organiques :

450 475-2006 ou infocollecte@mirabel.ca.

Surveillez notre site Web
pour les activités hivernales
et l'ouverture de notre parc de glace !

boisdebelleriviere.com

Parc régional éducatif
Bois de Belle-Rivière

BIBLIOTHÈQUE
DE MIRABEL

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE**

**Début des inscriptions :** mercredi 8 janvier, à 10 h

# Série de conférences – Hiver-printemps 2020

## 300 raisons d'aimer Toronto

**JEAN-MICHEL DUFAUX, auteur et conférencier**

Jean-Michel Dufaux présente ses coups de cœur de Toronto. Cinquième plus grande ville en Amérique du Nord, cette ville dynamique, ouverte sur le monde et artistique est pourtant méconnue des Québécois. Jean-Michel nous parle de sa passion pour la ville-reine en y révélant ses différents quartiers, ses secrets et ses bonnes adresses, tout en nous donnant le goût d'aller y passer un weekend. C'est le temps plus que jamais de redécouvrir Toronto !

**Le mercredi 12 février, à 19 h**

**SECTEUR DE SAINT-JANVIER**

## La consommation dont vous êtes le z'héros

**FLORENCE-LÉA SIRY, auteure et conférencière**

Dans cette conférence, familiarisez-vous avec les petits gestes pratiques qui vous aideront à mieux consommer, mais surtout, à prolonger la vie utile et à revaloriser les déchets qui vous entourent. Le tout, en introduisant quelques projets qui changeront petit à petit vos habitudes, sans les brusquer.

**Le mercredi 26 février, à 19 h**

**SECTEUR DE SAINT-JANVIER**

© Isalaf

## Le pouvoir des protéines

**JULIE DESGROSEILLIERS, auteure, conférencière et nutritionniste**

Quelles sources de protéines choisir ? Quand et en quelle quantité les consommer ? Comment apprêter les protéines végétales ? Autant de questions auxquelles la nutritionniste Julie DesGroseilliers répond dans cette conférence dynamique et fourmillante de stratégies pratico-pratiques, incluant des idées recettes.

**Le mercredi 11 mars, à 19 h**

**SECTEUR DE SAINT-JANVIER**

## Un beau détour

**MATHIEU GRATTON, conférencier et humoriste**

Dans cette conférence Mathieu Gratton nous raconte le chemin inattendu qui s'est imposé à lui. Un détour rempli d'insécurité mais aussi de bonheur. Il vous ouvre son cœur et vous dresse son parcours de père sans censure.

**Le mercredi 25 mars, à 19 h**

**SECTEUR DE SAINT-JANVIER**

## La vie vaut la peine d'être vécue

**LOUISE DESCHÂTELETS, comédienne et conférencière**

La vie n'est jamais un long fleuve tranquille. Certains passages à vide peuvent donner l'impression que l'horizon est obturé à jamais. La retraite ou le vieillissement peuvent constituer une étape de la vie effarante alors que mille et une possibilités peuvent contrecarrer ces appréhensions. Dans cette conférence, Louise DesChâtelets s'entretient sur les étapes de sa vie qui lui ont permis de changer sa perspective sur le monde. Comment vieillir ne lui a jamais fait peur.

**Le mercredi 8 avril, à 19 h**

**SECTEUR DE SAINT-JANVIER**

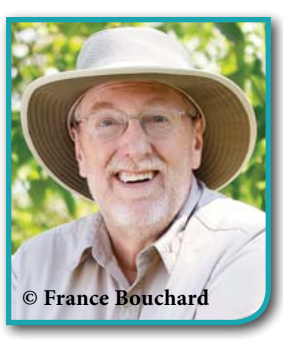
© France Bouchard

## Le jardinage écologique

**LARRY HODGSON ALIAS « LE JARDINIER PARESSEUX », auteur et conférencier**

Le jardinage devrait toujours être en harmonie avec l'environnement, mais nous avons pris de mauvais plis avec le temps. Découvrez, au cours de cette conférence, comment jardiner en rehaussant la qualité de l'environnement plutôt qu'en l'abaissant.

**Le mercredi 29 avril, à 19 h**

**SECTEUR DE SAINT-JANVIER**

BIBLIOTHÈQUE
DE MIRABEL

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE**

**Début des inscriptions :** mercredi 8 janvier, à 10 h

# Activités thématiques jeunesse

**POUR LES 8 À 12 ANS**

## L'art de récupérer : animation et atelier

Présentation de quelques œuvres de l'artiste sculpteur Étienne Cyr (sculptures de robots et d'animaux grandeur nature) toutes fabriquées à partir de divers rebuts. Jeu de cherche et trouve qui consiste à repérer des objets de la vie quotidienne dans celles-ci.

L'animation est suivie d'un atelier de fabrication d'une petite libellule-ustensile à l'aide d'objets recyclés et de pistolets à colle chaude.

**Le samedi 22 février, de 13 h 30 à 15 h 30**
**SECTEUR DE SAINT-AUGUSTIN**

**POUR LES 6 À 12 ANS**

## Les sangs froids

Qu'est-ce qu'un animal à sang froid ? Peuvent-ils avoir trop chaud ou trop froid ? Peuvent-ils se réchauffer lorsque regroupés ensemble ? Lesquels utilisent leurs yeux pour avaler plus facilement ? Lesquels n'utilisent pas leur nez pour sentir ? Découvrez ce que tous les animaux à sang froid ont en commun et également ce qui les distingue les uns des autres ! Rencontrez quelques amphibiens et reptiles du *Zoo Ecomuseum*.

**Le samedi 28 mars, de 11 h à 12 h**
**Le samedi 28 mars, de 13 h 30 à 14 h 30**
**SECTEUR DE SAINT-JANVIER**

**POUR LES 6 À 12 ANS**

## Atelier de robotique

R2D2, Wall-E, C3P0, Asimov... Des robots qui impressionnent par leurs prouesses et par leur intelligence ! Pourtant, la réalité est tout autre : les robots d'aujourd'hui peuvent difficilement être plus intelligents… que ceux qui les programment ! Alors, mettez-vous au travail afin de tenter de relever les défis que proposent *Les Neurones atomiques* en vous initiant au concept de programmation (par icône).

**Le dimanche 19 avril, de 13 h 30 à 15 h**
**SECTEUR DU DOMAINE-VERT NORD**

**POUR LES 6 À 12 ANS**

## Ninjas et samouraïs

Samouraïs, ninjas et armures. Venez en savoir plus sur l'histoire des ninjas, des samouraïs et de l'armure. Construisez un masque de samouraï à rapporter à la maison, dans cet atelier offert par Musée Redpath

**Le dimanche 15 mars, de 13 h 30 à 14 h 30**
**SECTEUR DE SAINT-JANVIER**

**POUR LES 3 À 9 ANS**

## Qui es-tu petit lapin?

Découvrez le lapin sous tous ses angles : sa naissance, son alimentation, ses caractéristiques, ses dents, ses pattes, sa fourrure. À voir et à toucher: crânes, peaux, illustrations, jeux et animaux.

**Le samedi 4 avril, de 13 h 30 à 14 h 30**
**SECTEUR DE SAINT-JANVIER**

## Spectacle

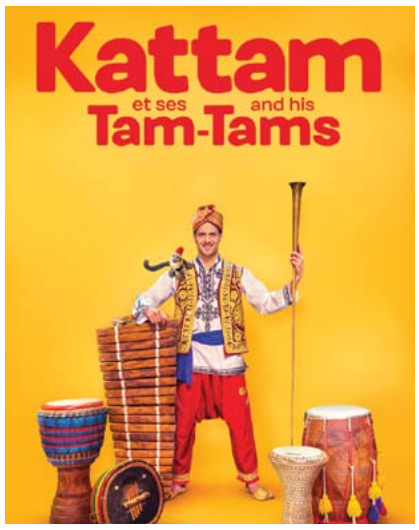


**POUR LES 6 À 12 ANS**

## Kattam et ses tam-tams

**Le mercredi 22 avril, à 18 h 45**
**SECTEUR DE SAINT- JANVIER**

**DÉBUT 2020**

**IPAD**

**Découvrez une foule d'applications ÉDUCATIVES et LUDIQUES !**

**Disponibles pour utilisation sur place**

Informez-vous auprès du personnel.

BIBLIOTHÈQUE
DE MIRABEL

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE**

**Début des inscriptions :** mercredi 8 janvier, à 10 h

# Rencontre avec un écrivain

© Philippe-Olivier Contant

## Martin Michaud

**auteur**

Martin Michaud est reconnu par la critique comme « le maître du thriller québécois » avec des titres comme *Sous la surface*, *S.A.S.H.A.*, *Quand j'étais Théodore Seaborn* et la série *Victor Lessard*. Depuis 2017, il scénarise pour la télévision la série *Victor Lessard* qui connaît un grand succès.

**Le mercredi 1er avril, à 19 h**
**SECTEUR DE SAINT-JANVIER**

# Mirabellois recherchés

## Quand la photographie rencontre l'écriture

**KARYNE PLOUFFE,**
**auteure et photographe**

Photographe et auteure, Karyne Plouffe vous présente son premier livre Inspiration au masculin qui résume le parcours atypique en photos et en mots de 38 hommes ayant, tout comme elle, osé vivre de leur passion.

**Le mercredi 18 mars, à 19 h**
**SECTEUR DE SAINT-JANVIER**

# HORAIRES

## RÉGULIERS

### Bibliothèque – secteur de Saint-Janvier

17710, rue du Val-d'Espoir · 450 475-2011

| | |
|---|---|
| Lundi | 10 h à 20 h |
| Mardi | 10 h à 20 h |
| Mercredi | 10 h à 20 h |
| Jeudi | 10 h à 20 h |
| Vendredi | 10 h à 20 h |
| Samedi | 10 h à 16 h 30 |
| Dimanche | 10 h à 16 h 30 |

### Bibliothèque – secteur de Saint-Augustin

15005, rue des Saules · 450 475-6558

| | |
|---|---|
| Lundi | 10 h à 20 h |
| Mardi | 10 h à 20 h |
| Mercredi | 10 h à 20 h |
| Jeudi | 10 h à 20 h |
| Vendredi | 10 h à 17 h 30 |
| Samedi | 10 h à 16 h 30 |
| Dimanche | 10 h à 16 h 30 |

### Bibliothèque – secteur de Saint-Canut

9950, boul. de Saint-Canut · 450 436-7816

| | |
|---|---|
| Lundi | 10 h à 20 h |
| Mardi | 13 h à 20 h |
| Mercredi | 13 h à 20 h |
| Jeudi | 13 h à 20 h |
| Samedi | 10 h à 16 h 30 |
| Dimanche | 10 h à 16 h 30 |

### Bibliothèque – secteur du Domaine Vert Nord

17530, rue Jacques Cartier · 450 475-2059

| | |
|---|---|
| Lundi | 16 h à 20 h |
| Mardi | 16 h à 20 h |
| Mercredi | 13 h à 20 h |
| Jeudi | 16 h à 20 h |
| Samedi | 13 h à 16 h 30 |
| Dimanche | 13 h à 16 h 30 |

### Bibliothèque – secteur de Saint-Benoît

9020, rue Dumouchel · 450 475-2073

| | |
|---|---|
| Mardi | 10 h à 12 h et 13 h à 17 h |
| Mercredi | 13 h à 17 h et 18 h à 20 h |
| Jeudi | 13 h à 17 h et 18 h à 20 h |

### Bibliothèque – secteur de Saint-Hermas

4261, rue Lalande · 450 475-2058

| | |
|---|---|
| Mardi | 10 h à 12 h et 13 h à 17 h |
| Jeudi | 13 h à 17 h et 18 h à 20 h |

### Bibliothèque – secteur de Sainte-Scholastique

9975, rue Saint-Vincent · 450 475-2057

| | |
|---|---|
| Lundi | 13 h à 20 h |
| Mercredi | 16 h à 20 h |
| Samedi | 13 h à 16 h 30 |

Janvier 2020

BIBLIOTHÈQUE DE MIRABEL

mirabel.ca/biblio

# BIBLIOTHÈQUE DE MIRABEL

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE**

**Début des inscriptions :** mercredi 8 janvier, à 10 h

## LES P'TITES HISTOIRES

Public visé
**3 à 5 ans**
accompagnés d'un adulte

Durée
**30 minutes**

Heure
**10 h 30**

Pour explorer la magie des mots
par des histoires et des comptines!

**VENDREDI 24 JANVIER**
Secteur de Saint-Augustin

**VENDREDI 14 FÉVRIER**
Secteur de Saint-Janvier

**VENDREDI 6 MARS**
Secteur du Domaine-Vert Nord

**VENDREDI 3 AVRIL**
Secteur de Saint-Augustin

**VENDREDI 24 AVRIL**
Secteur de Saint-Janvier

## IL ÉTAIT UNE HISTOIRE

Public visé
**4 à 7 ans**
accompagnés d'un adulte

Durée
**30 minutes**

Heure
**18 h 45**

Pour découvrir le plaisir de la lecture
avec des livres rythmés et palpitants!

**JEUDI 6 FÉVRIER**
Secteur de Saint-Janvier

**JEUDI 27 FÉVRIER**
Secteur de Saint-Augustin

**JEUDI 19 MARS**
Secteur de Saint-Janvier

**JEUDI 9 AVRIL**
Secteur de Saint-Augustin

**JEUDI 30 AVRIL**
Secteur de Saint-Janvier

## ACTIVITÉS LIBRES

**BRICOLAGE**
secteur de SAINT-AUGUSTIN

**playmobil**
secteur de SAINT-JANVIER

**ASSEMBLAGE & SYMBOLIQUE**
secteur de SAINT-CANUT

**SAMEDI et DIMANCHE**
pendant les heures d'ouverture

**Du 11 janvier au 17 mai**

**À LA BIBLIOTHÈQUE, ON JOUE!**

## Service pour **enfants** à **besoins particuliers**

Pour enfants âgés de 16 ans et moins

**Tous les samedis de 9 h à 10 h**

À la **bibliothèque** du secteur de **Saint-Janvier**

Jeux

Salle calme « sensorielle »

Prêt de documents

Livres

Pendant les **heures de classe**
pour les **classes spécialisées**
Formulaire de réservation à compléter en ligne

**NOUVEAU**

## Des paniers

pour transporter vos documents
pendant que vous êtes
à la bibliothèque

Secteurs de
**Saint-Janvier, Saint-Augustin et Saint-Canut**

## COMMENT S'INSCRIRE

**Par Internet :** mirabel.ca/biblio

**Par téléphone :**
Pendant les heures d'ouverture des bibliothèques.

Prière de ne pas laisser de message
sur le répondeur.

**À la bibliothèque.**

## COORDONNÉES

**BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AUGUSTIN**
15005, rue des Saules
450 475-6558

**BIBLIOTHÈQUE DU DOMAINE-VERT NORD**
17530, rue Jacques-Cartier
450 475-2059

**BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-CANUT**
9950, boul. de Saint-Canut
450 436-7816

**BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-JANVIER**
17710, rue du Val-d'Espoir
450 475-2011

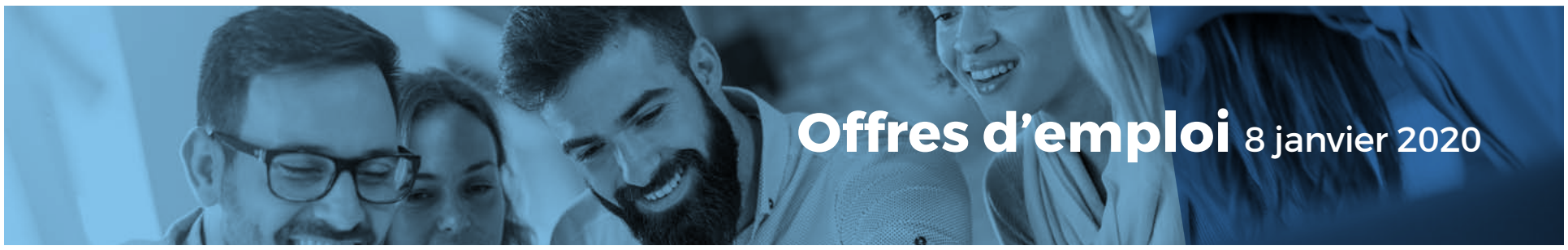

# Offres d'emploi 8 janvier 2020

## STAGIAIRE AU SERVICE DU GÉNIE (VOLET CHANTIERS) / ÉTÉ 2020

**Service :** Génie
**Domaine d'emploi :**
Génie / Dessin / Surveillance de travaux
**Statut :** Personne salariée non-syndiquée
**Nombre de poste :** 2
**Numéro de concours :** J1219-0190
**Date d'affichage :** Le 16 décembre 2019
**Date de fin d'affichage :** Le 15 janvier 2020

### NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services de deux (2) étudiants, pour agir à titre de stagiaire au Service du génie.

Sous la supervision de la directrice du Service, le stagiaire :

- s'assure de la qualité des travaux sur les différents chantiers à titre de représentant de la Ville ;
- réalise le mesurage des quantités pour assurer le paiement des sommes dues à l'entrepreneur ;
- effectue les suivis auprès des citoyens : donne suite aux différentes requêtes, répond aux questions et assure l'équité en fonction des normes et façons de faire de la Ville ;
- valide que l'entrepreneur n'oublie pas de vannes, de puisards ou d'autres installations sous l'asphalte ;
- anticipe les problèmes pouvant survenir ;
- possibilité d'effectuer une étude préliminaire ;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### EXIGENCES :

- avoir complété deux (2) années du baccalauréat en génie ;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide ;
- détenir une attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction ;
- faire preuve de courtoisie et d'entregent ;
- être autonome ;
- avoir de l'expérience dans la réalisation des travaux d'asphaltage (atout).

### HORAIRE DE TRAVAIL :

L'entrée en fonction est prévue vers le 27 avril 2020.

### CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail sont à être déterminées.

## APPARITEUR-CONCIERGE

**Service :** Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
**Domaine d'emploi :**
Appariteur-concierge
**Statut :** Appariteur-concierge
**Nombre de poste :** 3
**Numéro de concours :** J1219-0287
**Date d'affichage :** Le 17 décembre 2019
**Date de fin d'affichage :** Le 15 janvier 2020

### NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche de personnes dynamiques pour combler le poste d'appariteur-concierge au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour les secteurs de Saint-Augustin, de Saint-Janvier et du Domaine-Vert Nord. De plus, nous désirons constituer une banque de candidatures.

Sous l'autorité de la coordonnatrice - activités et programmation ou du coordonnateur - sports et plein-air, le titulaire :

- accueille la clientèle;
- assure l'ouverture et la fermeture des portes pour les activités dans les centres culturels ou les écoles;
- prépare les salles ou le gymnase pour les différentes activités;
- installe les tables et les chaises au besoin;
- remet les locaux en état après l'utilisation;
- exécute des tâches de conciergerie;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### EXIGENCES :

- études secondaires;
- posséder environ une année d'expérience pertinente;
- aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriés, tels que l'entregent, le sens des responsabilités et l'initiative;
- habileté à rédiger des rapports écrits et sommaires d'événements;
- être disponible à travailler selon un horaire variable (pour environ 10 à 20 heures par semaine) de jour, de soir, de fin de semaine ainsi que lors des congés fériés.

Il est à noter que les personnes retenues pourraient aussi être appelées à se déplacer dans les autres secteurs de la Ville de Mirabel selon les besoins de remplacement.

### CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

## COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE, PERSONNE SALARIÉE TEMPORAIRE

**Service :** Bibliothèque
**Domaine d'emploi :** Bibliothèque
**Statut :** Personne salariée temporaire
**Nombre de poste :** 1
**Numéro de concours :** J1219-0201
**Date d'affichage :** Le 16 décembre 2019
**Date de fin d'affichage :** Le 26 janvier 2020

### NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour agir à titre de personne salariée temporaire au poste de commis à la bibliothèque au Service de la bibliothèque.

Relevant de la bibliothécaire adjointe, le titulaire :

- assure l'ensemble des tâches nécessaires à la diffusion des documents;
- accueille, oriente et renseigne le lecteur;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent reconnu par le Ministère de l'éducation;
- posséder un minimum de six mois d'expérience pertinente;
- démontrer un intérêt marqué pour le domaine de la culture générale;
- être disponible à travailler le jour, le soir et les fins de semaine ainsi que dans plusieurs points de services;
- bonne connaissance de l'environnement Windows et des logiciels informatiques Word, Excel et Outlook;
- connaître le logiciel informatique de bibliothèque Symphony est un atout;
- bonne connaissance de la langue française écrite et parlée;
- aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriés, tels que courtoisie, entregent et diplomatie;
- détenir un permis de conduire valide.

### CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

## SECRÉTARIAT-BANQUE DE CANDIDATURES

**Service :** Ressources humaines
**Domaine d'emploi :** Soutien administratif et travail de bureau
**Statut :** Personne salariée temporaire
**Nombre de poste :** 0
**Numéro de concours :** J1219-0292
**Date d'affichage :** Le 1er janvier 2020
**Date de fin d'affichage :** Le 31 décembre 2020

### NATURE DU TRAVAIL :

Le présent concours vise à constituer une banque de candidatures en vue de combler des postes à titre de secrétaire administrative, d'agent de bureau ou de commis de bureau pour tout remplacement de vacances ou surcroît de travail à venir au sein de la Ville. Notez que votre candidature sera prise en considération lors de besoins futurs.

Relevant de la direction du Service, le titulaire du poste :

- assure la gestion des dossiers administratifs, reçoit et achemine les appels téléphoniques, fournit les renseignements généraux;
- exécute une variété de travaux cléricaux comportant du traitement de textes, la création de formules de tout genre ainsi que la saisie de données informatiques;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### EXIGENCES :

- pour agir à titre de secrétaire administrative : détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en bureautique ainsi qu'un minimum de deux (2) années d'expérience ou détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en secrétariat ainsi qu'un minimum de six (6) années d'expérience;
- pour agir à titre d'agent de bureau ou de commis de bureau : détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en secrétariat ainsi qu'un minimum d'une année (1) d'expérience pertinente;
- habileté et rapidité pour l'utilisation des logiciels Word et Excel;
- bonne connaissance de la langue française parlée et écrite;
- faire preuve de minutie;
- aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriées, tels que courtoisie, entregent et dynamisme.

### CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

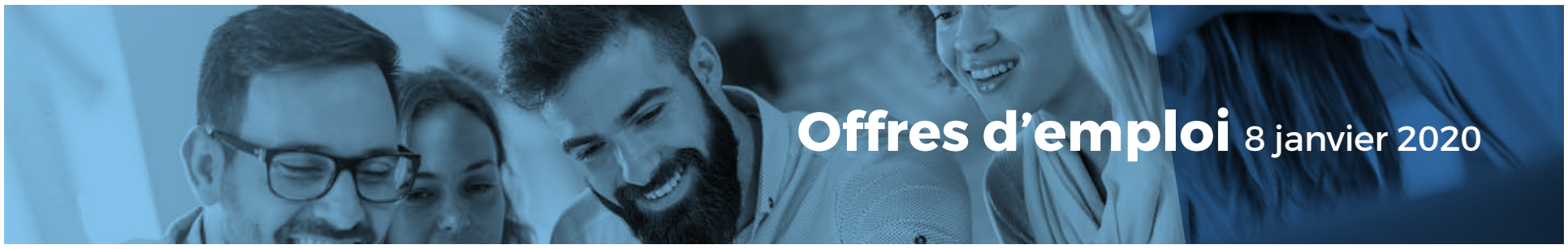

# Offres d'emploi 8 janvier 2020

## CHEF AUX OPÉRATIONS

**Service :** Sécurité incendie
**Domaine d'emploi :** Sécurité incendie
**Statut :** Cadre intermédiaire
**Nombre de poste :** 1
**Numéro de concours :** J1219-0554
**Date d'affichage :** Le 13 décembre 2019
**Date de fin d'affichage :** Le 15 janvier 2020

### NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique qui agira à titre de chef aux opérations au Service de la sécurité incendie.

Relevant du directeur adjoint du Service de la sécurité incendie, le titulaire du poste planifie, organise, dirige et contrôle les activités des opérations incendies conformément aux orientations de la direction et aux lois et règlements en vigueur. De plus, il participe à l'élaboration des directives et procédures du Service ainsi qu'à la préparation du budget. De façon plus spécifique, il doit:

- assurer le commandement des opérations;
- gère les ressources humaines et matérielles;
- évalue le rendement du personnel sous sa direction;
- rédiger tous les rapports nécessaires à sa tâche;
- assurer l'application des normes de santé et sécurité au travail;
- participer, en collaboration avec le responsable du programme de maintien des compétences, au développement et à la coordination du programme;
- participer, en collaboration avec le responsable à la prévention, à l'application du programme de visites résidentielles;
- s'assure de l'entretien des casernes;
- effectuer toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en sécurité incendie ou la certification Pompier 2;
- détenir la certification d'Officier 2;
- avoir un minimum de cinq (5) années d'expérience à titre de pompier au sein d'un service d'incendie;
- avoir un minimum de trois (3) années d'expérience dans un poste d'officier aux opérations;
- posséder un permis de conduire de classe 4A valide;
- avoir une bonne connaissance des logiciels informatiques Word, Excel, Outlook et la connaissance de BeeOn est un atout;
- faire preuve de leadership, d'autonomie, de jugement et avoir une bonne gestion des priorités;
- avoir une bonne capacité décisionnelle et d'analyse.

### HORAIRE DE TRAVAIL :

L'horaire de travail est de 40 heures par semaine réparti de jour, de soir, de nuit et de fin de semaine. À la demande de la direction, le chef aux opérations peut être appelé à répondre à des appels d'urgence à l'extérieur des heures de travail, et ce, sans rémunération.

### CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail et avantages sociaux sont ceux établis selon la politique de la Ville de Mirabel pour les postes de cadres intermédiaires.

## STAGIAIRE AU SERVICE DU GÉNIE (DIVERS PROJETS) / ÉTÉ 2020

**Service :** Génie
**Domaine d'emploi :**
Génie / Dessin / Surveillance de travaux
**Statut :** Personne salariée non-syndiquée
**Nombre de poste :** 1
**Numéro de concours :** J1219-0189
**Date d'affichage :** Le 16 décembre 2019
**Date de fin d'affichage :** Le 15 janvier 2020

### NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services d'un étudiant, pour agir à titre de stagiaire au Service du génie.

Sous la supervision de la directrice du Service, le stagiaire :

- assiste l'équipe dans la réalisation de projets d'infrastructures municipales tels égouts, aqueducs, fondations de rue, éclairage routier, réhabilitation d'infrastructures municipales, chalets de parcs, jeux d'eau et autres ;
- quantifie les débits d'infiltration et de captage afin de les soustraire des réseaux d'égouts sanitaires ;
- effectue les relevés d'arpentage et techniques de cours d'eau;
- met en place un programme d'entretien des cours d'eau en milieu agricole (plan quinquennal) ;
- inspecte et valide la conformité des systèmes de rétention des eaux pluviales des commerces et industries sur le territoire et effectue le suivi des correctifs auprès des propriétaires si requis ;
- surveille et coordonne les travaux d'éclairage routier ;
- possibilité de réaliser un projet en fonction de ses intérêts et motivations en génie municipal ;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### EXIGENCES :

- avoir complété deux (2) années du baccalauréat en génie ;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide ;
- avoir une connaissance de l'environnement Windows et des logiciels informatiques Word, Excel ;
- détenir une attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction ;
- bonne connaissance de la langue française écrite et parlée ;
- faire preuve de courtoisie et d'entregent ;
- être autonome.

### HORAIRE DE TRAVAIL :

L'entrée en fonction est prévue vers le 27 avril 2020.

Possibilité que le stage se poursuive à l'automne.

### CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail sont à être déterminées.

## POUR POSTULER

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au www.mirabel.ca, sous :

***Services › Services en ligne › Postuler en ligne***

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

**Les postes sont affichés pour une période de sept jours à partir de cette édition à moins d'avis contraire.**

## TECHNICIEN EN ARCHITECTURE

**Service :** Génie
**Domaine d'emploi :**
Génie / Dessin / Surveillance de travaux
**Statut :** Personne salariée régulière à temps complet
**Nombre de poste :** 1
**Numéro de concours :** J1219-0049
**Date d'affichage :** Le 19 décembre 2019
**Date de fin d'affichage :** Le 15 janvier 2020

### NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour remplir la fonction de technicien en architecture, personne salariée régulière, au Service du génie.

Relevant de la direction du Service, le technicien en architecture :

- effectue la mise en plan et le design sommaire, entre autres, des travaux d'aménagement de parcs, de sentiers et de bâtiments municipaux ;
- complète et fait le suivi des demandes de subventions reliées à ces projets ;
- travaille en étroite collaboration avec l'ensemble du service pour analyser les besoins et trouver des solutions aux diverses demandes ;
- élabore des concepts d'aménagement intérieur et/ou extérieur et en évalue les coûts et la faisabilité ;
- effectue des suivis en chantier et agit en tant que représentant de la Ville ;
- réalise différents rapports et études ;
- effectue divers relevés d'arpentage et d'informations pertinentes sur le terrain ;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

### EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en Technologie de l'architecture ;
- posséder un minimum de trois (3) années d'expérience pertinente ;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide ;
- posséder une attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction ;
- être habileté à rédiger des rapports et connaître les outils et techniques d'arpentage ;
- détenir des aptitudes et traits de personnalité appropriés, tels que l'entregent, la débrouillardise et l'autonomie ;
- détenir une expérience dans une firme d'architectes sera considérée comme un atout.

### CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

# AIDE OPÉRATEUR-TECHNICIEN À L'ENVIRONNEMENT HORAIRE DE FIN DE SEMAINE

**Service :** Environnement
**Domaine d'emploi :** Traitement de l'eau
**Statut :** Personne salariée remplaçante
**Nombre de poste :** 1
**Numéro de concours :** J1219-0663
**Date d'affichage :** Le 17 décembre 2019
**Date de fin d'affichage :** Le 15 janvier 2020

## NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour combler le poste d'aide opérateur-technicien à l'environnement - horaire de fin de semaine à titre de personne salariée remplaçante au Service de l'environnement. Le remplacement est prévu pour une période déterminée non connue, soit celle correspondant au remplacement de la personne salariée absente. De plus, un mandat à titre de personne salariée temporaire pourrait suivre selon le cas.

Relevant du contremaître au Service de l'environnement, l'aide opérateur-technicien à l'environnement - horaire de fin de semaine supporte les opérations au niveau des installations en eau potable et en eaux usées ainsi que des réseaux. Il informe et fait valider ses interventions auprès d'un opérateur-technicien à l'environnement. Le titulaire du poste effectue, entre autres, les tâches suivantes :

- l'échantillonnage et les analyses en laboratoire et sur le terrain;
- la prise des données soit par télémétrie ou sur le terrain;
- la maintenance au niveau de l'entretien préventif;
- diverses tâches de manutention;
- le nettoyage des équipements;
- diverses tâches d'entretien ménager reliées aux installations;
- toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

## EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en conduite de procédés de traitement de l'eau ou dans une discipline connexe au traitement de l'eau tel qu'établi par le Règlement sur la qualité de l'eau potable;
- posséder un minimum d'une année d'expérience pertinente dans le domaine de l'eau;
- expérience pertinente en instrumentation et contrôle de procédés en traitement de l'eau;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide;
- posséder les certificats de qualification en traitement de l'eau de surface ou souterraine et réseau de distribution ainsi qu'en traitement des eaux usées par station mécanisée délivrés par Emploi Québec (atouts);
- aptitude à travailler en équipe.

## HORAIRE DE TRAVAIL :

L'horaire de travail est de quarante (40) heures par semaine en moyenne, le dimanche de 7 h 30 à 12 h 30, du mercredi au vendredi de 7 h 00 à 17 h 00 et le samedi de 7 h 30 à 12 h 30. Une période d'arrêt de travail rémunérée de trente (30) minutes pour le repas, incluant le temps de déplacement (lequel repas est pris sur les lieux mêmes du travail ou à proximité de ceux-ci, selon le cas) est incluse dans les heures de travail des mercredis, jeudis et vendredis seulement.

Pour la période allant de la semaine incluant la fête des Patriotes au vendredi précédant la fête de l'Action de Grâces, l'horaire sera le suivant :

- le dimanche de 7 h 30 à 12 h 00;
- le mercredi, le jeudi et le vendredi de 7 h 30 à 16 h 30 (avec une demi-heure pour le repas);
- le samedi de 7 h 30 à 15 h 00 (avec une demi-heure pour le repas).

## CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.



## RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2358

AUX PERSONNES HABILES À VOTER ayant le droit d'être inscrites le 9 décembre 2019 sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité.

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 9 décembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 2358 autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance pour des travaux de construction d'un stationnement, d'une place publique, de pavage, d'éclairage, autorisant lesdits travaux ainsi que des travaux d'aménagement paysager, l'achat d'équipement, d'ameublement et de resurfaceuse et pour des coûts excédentaires relativement aux travaux décrétés au règlement numéro 2307 décrétant une dépense et un emprunt à cet effet.**

Le présent règlement prévoit une dépense de 6 960 000 $ et un emprunt de 6 960 000 $.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

**Toute personne habile à voter doit OBLIGATOIREMENT s'identifier auprès de la greffière, ou son représentant, malgré toute disposition inconciliable, par une des pièces d'identité suivantes, en vertu de l'article 215 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* :**

- **sa carte d'assurance maladie délivrée par la régie de l'assurance maladie du Québec;**
- **son permis de conduire ou son permis probatoire délivrés sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec;**
- **son passeport canadien.**

**Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h, les 20, 21, 22, 23 et 24 janvier 2020, au bureau du greffe situé à l'Hôtel de Ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur Sainte-Monique, Mirabel.**

Le nombre requis de demandes pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de trois mille neuf cent quatre (3 904). Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h ou aussitôt que possible après cette heure, à la même date et au même endroit.

Le règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et pendant les heures d'enregistrement.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ :

**PERSONNE HABILE À VOTER :**

1) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 9 décembre 2019;

- Être domiciliée dans la municipalité et être domiciliée au Québec depuis au moins 6 mois.

2) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 9 décembre 2019 :

- Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois.

3) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 9 décembre 2019;

- Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou lors de la signature du registre.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 9 décembre 2019 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
- avoir produit avant ou lors de la signature du registre une résolution désignant la personne autorisée à signer le registre et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Donné à Mirabel, ce 11 décembre 2019

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

# AVIS PUBLICS - 8 janvier 2020

## ENTRÉE EN VIGUEUR

## RÈGLEMENT NUMÉRO U-2348

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 9 décembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2348 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- créer la zone H 4-68 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 4-46, dans le secteur de Saint-Augustin, et d'y permettre les habitations unifamiliales contiguës (H1), les parcs (P1) ainsi que le service d'utilité publique léger et moyen (P4-01 et P4-02);

- créer la zone H 4-69 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 4-46, dans le secteur de Saint-Augustin, et d'y permettre les habitations unifamiliales jumelées (H1), les parcs (P1) ainsi que le service d'utilité publique léger et moyen (P4-01 et P4-02);

- retirer dans la zone H 4-46, dans le secteur de Saint-Augustin, la note particulière « 4 » des dispositions applicables pour les habitations unifamiliales isolées;

- ajouter dans la zone H 4-46, dans le secteur de Saint-Augustin, pour les habitations unifamiliales jumelées, des bâtiments de 1 étage et des marges latérales de 2,0 mètres au lieu de 4,0 mètres;

- permettre dans la zone H 4-46, dans le secteur de Saint-Augustin, pour les habitations unifamiliales contiguës, les bâtiments ayant une largeur de façade minimale de 6,0 mètres au lieu de 7,5 mètres et des marges latérales de 3,0 mètres au lieu de 4,0 mètres.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 11 décembre 2019

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

## ENTRÉE EN VIGUEUR

## RÈGLEMENT NUMÉRO U-2355

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 9 décembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2355 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- ajouter les définitions de « chemin agricole » et de « remblai »;
- modifier la définition de « remblayage »;
- préciser les normes applicables lors de la modification de la topographie dans le cadre de travaux portants sur un chemin agricole;
- préciser les dimensions maximales d'un chemin agricole;
- permettre une marge avant secondaire de 6,0 mètres pour les habitations unifamiliales contiguës dans la zone H 5-85 ».

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 11 décembre 2019

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

## PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PS-2359

Avis public est donné que lors d'une séance tenue le 9 décembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté les documents suivants :

- Projet de règlement numéro PS-2359 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de la Ville de Mirabel de façon à agrandir une aire d'affectation « urbaine » à même une partie d'une aire d'affectation « agricole forestier » et d'une aire d'affectation « agricole », dans le secteur de Saint-Augustin;
- Document DPS-2359 indiquant les modifications que la Ville de Mirabel devra apporter à sa réglementation d'urbanisme advenant la modification du schéma.

Que le principal objet du projet de règlement numéro PS-2359 est bien décrit dans le titre et illustré ci-dessous :

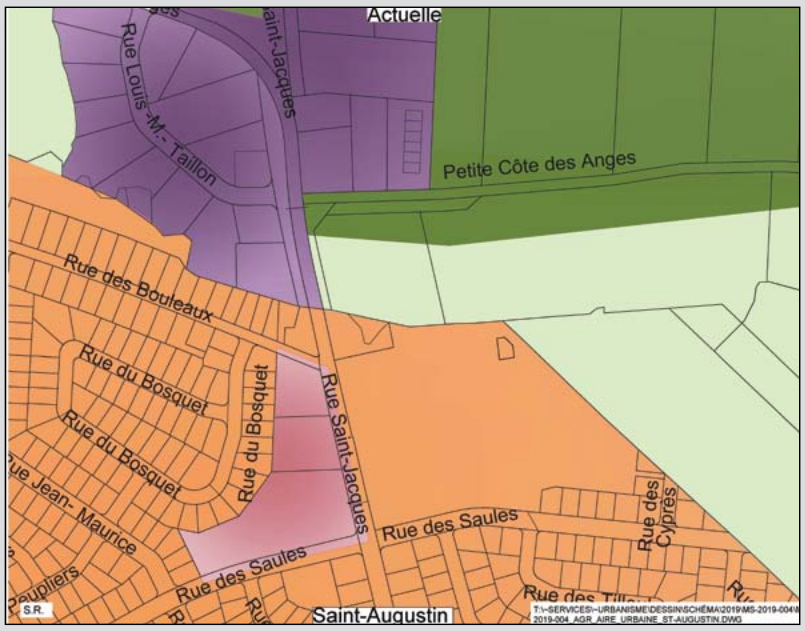


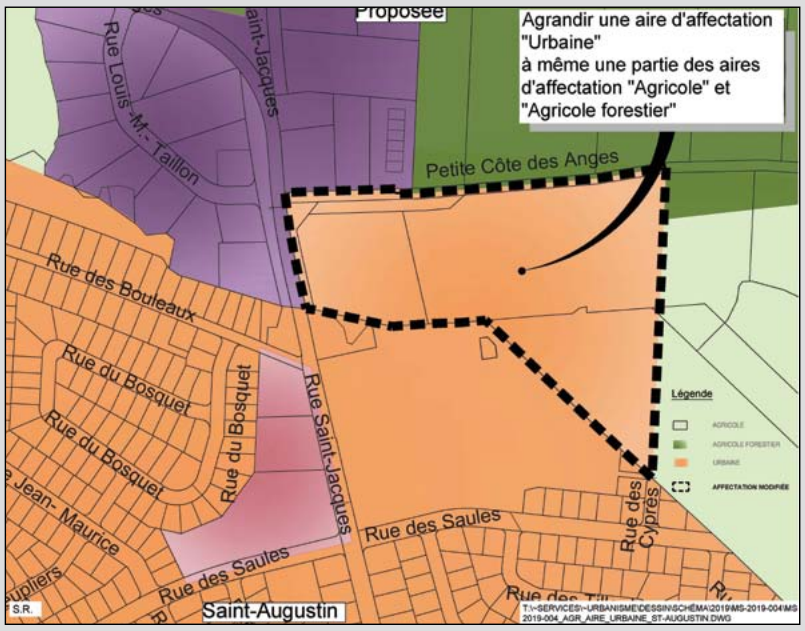


Cette modification du schéma d'aménagement implique une modification du règlement de zonage par la suite.

Ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue à cette fin par le conseil, qui aura lieu le 27 janvier 2020, à 19 h 30, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera les modifications envisagées par ce projet de règlement et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Que la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Donné à Mirabel, ce 11 décembre 2019

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

# APPELS D'OFFRES - 8 janvier 2020

**APPEL D'OFFRES PUBLIC**

**Réaménagement du nouveau centre récréatif situé au 17500, rue du Val d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier.**

**N/Réf.: G7 311 102 110 N15521 (2019-078)**

La Ville de Mirabel demande des soumissions pour les travaux de réaménagement qui consistent à des travaux de démolition et d'aménagement de divers locaux du nouveau centre récréatif qui se situe au 17500, rue du Val d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres (ci-après appelé « SÉAO ») à l'adresse suivante : www.seao.ca. L'obtention de ces documents est sujette à la tarification établie par le SÉAO.

La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission. Les soumissionnaires devront joindre à leur soumission tous les documents requis à l'appel d'offres, à défaut de quoi leur soumission pourrait être rejetée.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande supplémentaire, veuillez communiquer avec le responsable de l'appel d'offres, soit M. Marc Vendette de la firme Coursol-Miron au 450 430-8777 ou par courriel, à l'adresse suivante:mvendette@coursolmiron.ca.

Les enveloppes de soumissions devront être scellées et porter la mention suivante:

«Réaménagement centre récréatif

G7 311 102 110 N15521 / Appel d'offres 2019-078»

Elles devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le 30 janvier 2020, à 11 h**, heure en vigueur à l'horodateur de la Ville de Mirabel, 14111, rue Saint Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@mirabel.ca, au plus tard, le 20 janvier 2020, en utilisant le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La directrice du Service du génie

Geneviève Cauden, ing.

**APPEL D'OFFRES PUBLIC**

**SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE**

**Devis de performance et surveillance des travaux, selon la méthode conception-construction d'un centre aquatique, dans le secteur de Saint Augustin**

**N/Réf.: G7 115 N15175 (2019-082)**

La Ville de Mirabel demande des soumissions pour la préparation d'un devis de performance ainsi que la surveillance des travaux relatifs à la construction d'un centre aquatique, dans le secteur de Saint-Augustin.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres (ci-après appelé « SÉAO ») à l'adresse suivante : www.seao.ca. L'obtention de ces documents est sujette à la tarification établie par le SÉAO.

La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission. Les soumissionnaires devront joindre à leur soumission tous les documents requis à l'appel d'offres, à défaut de quoi leur soumission pourrait être rejetée.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande supplémentaire, veuillez communiquer avec la responsable de l'appel d'offres, soit Mme Geneviève Cauden au 450 475-2024 ou par courriel, à l'adresse suivante: g.cauden@mirabel.ca.

Les enveloppes de soumissions devront être scellées et porter la mention suivante:

«Centre aquatique / **services d'ingénierie**

G7 115 N15175 / Appel d'offres 2019-082»

Elles devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le 29 janvier 2020, à 11 h**, heure en vigueur à l'horodateur de la Ville de Mirabel, 14111, rue Saint Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@mirabel.ca, au plus tard, le 20 janvier 2020, en utilisant le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La directrice du Service du génie

Geneviève Cauden, ing.

**APPEL D'OFFRES PUBLIC**

**SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE**

**Devis de performance et surveillance des travaux, selon la méthode conception-construction d'un centre aquatique, dans le secteur de Saint Augustin.**

**N/Réf.: G7 115 N15175 (2019-083)**

La Ville de Mirabel demande des soumissions pour la préparation d'un devis de performance ainsi que la surveillance des travaux relatifs à la construction d'un centre aquatique, dans le secteur de Saint-Augustin.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres (ci-après appelé « SÉAO ») à l'adresse suivante : www.seao.ca. L'obtention de ces documents est sujette à la tarification établie par le SÉAO.

La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission. Les soumissionnaires devront joindre à leur soumission tous les documents requis à l'appel d'offres, à défaut de quoi leur soumission pourrait être rejetée.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande supplémentaire, veuillez communiquer avec la responsable de l'appel d'offres, soit Mme Geneviève Cauden au 450 475-2024 ou par courriel, à l'adresse suivante: g.cauden@mirabel.ca.

Les enveloppes de soumissions devront être scellées et porter la mention suivante:

«Centre aquatique / **services d'architecture**

G7 115 N15175 / Appel d'offres 2019-083»

Elles devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le 29 janvier 2020, à 11 h**, heure en vigueur à l'horodateur de la Ville de Mirabel, 14111, rue Saint Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@mirabel.ca, au plus tard, le 20 janvier 2020, en utilisant le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La directrice du Service du génie

Geneviève Cauden, ing.

## REPRISE DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL

La première séance de l'année 2020 aura lieu le lundi 13 janvier, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Mirabel, situé au 14111, rue Saint-Jean, dans le secteur de Sainte-Monique. Pour connaître les autres dates et lieux des assemblées, consultez le **www.mirabel.ca**, sous l'onglet Ville, puis *Séances du conseil*.

# Plus d'une vingtaine de patinoires à la disposition des Mirabellois !

Les patinoires extérieures de Mirabel seront prêtes à accueillir les patineurs dès que les conditions météorologiques le permettront.

L'ouverture des 20 patinoires est cependant tributaire de Dame nature. En effet, il faut savoir qu'avant de pouvoir accueillir les patineurs, certaines conditions s'imposent : une couche acceptable de neige au sol ; une température de -8 °C le jour et de -10 °C à -15 °C le soir, et ce, pendant trois ou quatre jours consécutifs, pour que le sol sous la glace soit bien gelé; sept jours consécutifs d'arrosage pour les patinoires sur terrain naturel, et trois à quatre jours pour les patinoires permanentes asphaltées.

Pour de plus amples renseignements sur les patinoires extérieures, communiquez avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au 450 475-8656 ou consultez le www.mirabel.ca, sous l'onglet Culture et loisirs / Sports et loisirs / Espaces récréatifs .

## Patinoires extérieures Saison 2019-2020

| Parc | Adresse |
|---|---|
| **Secteur Domaine Vert-Nord** | |
| Parc DVN | 17530, rue Jacques-Cartier |
| Parc Jacques-Beauchamp | 17675, rue Notre-Dame |
| **Secteur Domaine Vert-Sud** | |
| Parc des Champions | 17475, rue du Grand-Prix |
| **Secteur Petit-Saint-Charles** | |
| Parc Charlebel | 8265, rue du Petit-Saint-Charles |
| **Secteur Saint-Janvier** | |
| Parc de la Loire | 17999, rue Provost |
| Parc Lacroix | 13810, rue Denis |
| Parc Cardinal | 13519, rue Brault |
| **Secteur Saint-Antoine** | |
| Parc Guay | 16045, rang Sainte-Marguerite |
| Parc de l'Écluse | 17425, Montée Héroux |
| **Secteur Saint-Augustin** | |
| Parc Raymond-Fortier | 9365, rue Yvon-Paiement |
| Parc Pablo-Picasso | 8520, rue Henri-Julien |
| Parc Rochon | 15325, rue Saint-Joseph |
| Parc Léopold-Guilbault | 14540, rue du Désert |
| Parc Lucien-Meilleur | 8500, rue Meilleure |
| **Secteur Sainte-Monique** | |
| Parc Augustin-Desjardins | 14115, rue Saint-Jean |
| **Secteur Saint-Hermas** | |
| Parc Pager | 4405, rue Clément-Pesant |
| **Secteur Sainte-Scholastique** | |
| Parc Lacombe | 10170, rue Saint-Vincent |
| **Secteur Saint-Canut** | |
| Parc Gingras | 9976, boul. de St-Canut |
| **Secteur Saint-Benoit** | |
| Parc Girouard | 9020, rue Dumouchel |
| **Secteur Mirabel-en-Haut** | |
| Parc de la Montagne | 16655, rue des Quatre-Saisons |